

La constitution

Ceux qui s'opposent à un tel enclassement ne semblent pas réaliser que l'enjeu dépasse largement le sentiment d'appartenance et de dignité de l'un des deux peuples fondateurs du pays. En corollaire, l'unité même du Canada dépend du succès avec lequel nous pouvons inculquer ce sentiment d'appartenance. Les diversions créées en soulevant des problèmes économiques ou autres en relation avec l'agitation qui se manifeste au Québec depuis plusieurs dizaines d'années n'auront pas réussi à faire oublier que la question linguistique a toujours été et est toujours au cœur du problème.

• (1700)

C'est faire un truisme que de prétendre que l'usage de deux langues officielles tant au pays qu'à l'étranger a permis au Canada de garder ses distances vis-à-vis la culture envahissante des États-Unis. Si le Canada en tant qu'entité a souvent exprimé sa crainte d'être emporté par un raz-de-marée américain, imaginez les appréhensions de quatre millions de nos concitoyens unilingues français vivant au Québec, essayez de vous représenter les craintes, les incertitudes et les angoisses d'un Québec francophone entouré d'une mer de plus de 250 millions d'anglophones à la tête de la société la plus puissante, la plus avancée sur le plan technique et la plus riche au monde. Essayez d'imaginer que ces craintes sont cent fois plus grandes pour le francophone hors de sa province natale.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que la question linguistique a toujours été et reste toujours le fondement de tout mouvement d'indépendance au Québec. La discrimination continuelle à l'égard des minorités francophones vivant ailleurs au pays, est un facteur important de désunion à l'échelle nationale.

Je dois souligner ici, monsieur le président, que les canadiens d'expression française ne croient pas que ce soit la faute de quelqu'un en particulier. Ils réalisent qu'il n'y a pas de complot maléfique ourdi par les Anglo-saxons pour éliminer leur langue.

Une voix: Il n'y en a jamais eu.

M. Desmarais: La menace vient plutôt d'un concours de circonstances historiques et géopolitiques et non d'une mauvaise intention enracinée dans le cœur de leurs compatriotes de langue anglaise ou de leurs voisins américains. Cette constatation n'en diminue pas pour autant le danger. Les Québécois craignent surtout et par-dessus tout que de simples facteurs géographiques et économiques ne mènent progressivement leur langue à un niveau d'usage folklorique. Ils sont maintenant conscients de ce qui s'est produit ailleurs dans le monde où des peuples ont vu leur langue et leur culture se marginaliser au point de devenir une attraction pour touristes qui viennent voir des gens «qui parlent une drôle de langue».

La science de la linguistique a abondamment illustré le fait que la qualité de notre pensée individuelle est fonction directe de la qualité et de la précision de notre langue. Tous les concepts abstraits comme l'honneur, le courage, la justice, l'impartialité et même l'amour sont intangibles et impalpables et ils n'existent que par les mots et la syntaxe que nous employons. Si cette précision s'estompe et que la syntaxe se déforme par suite d'une détérioration de la langue, la pensée elle-même dégènera inévitablement pour ne laisser qu'un individu diminué sur le plan humain.

Je suis loin de croire, monsieur le Président, que l'enclassement constitutionnel des droits linguistiques résoudra le pro-

blème, pas plus d'ailleurs que ne le fera la loi 101. J'en appelle à tous qui s'opposent à un tel enclassement. Je leur demande d'aborder la question d'un autre point de vue.

Il est essentiel, j'en fais peut-être même une supplique, que nous prenions conscience du fait que les Canadiens-français ont un urgent besoin du soutien et de la compréhension de leurs concitoyens de langue anglaise. Ce besoin, souvent masqué par la trulence et l'agressivité, n'en est pas moins réel aujourd'hui qu'il ne l'a été tout au long de l'histoire de notre pays. C'est un appel à l'aide entre Canadiens.

A la lumière de ce qui précède, il est difficile de comprendre pourquoi on s'oppose au projet gouvernemental d'une constitution vraiment canadienne. Toutes les provinces étaient d'accord à la Conférence de Victoria en 1970 sur le principe de l'enclassement de droits politiques dans une nouvelle constitution. Plus tard, en 1977, à la Conférence des premiers ministres au Nouveau-Brunswick, tous les chefs de gouvernement provincial réitérèrent leur intention d'actionner le mécanisme de mise en place, partout au Canada où la population le justifiait, d'institutions d'enseignement pour la minorité linguistique. Ce principe fut ratifié à Montréal lors d'une autre rencontre des premiers ministres, et il est demeuré depuis lors un objectif national avoué.

Au même moment, le premier ministre Lévesque proposait à ses homologues provinciaux une formule de réciprocité relative aux droits à l'éducation de la minorité linguistique. Il est difficile de comprendre aujourd'hui d'où le gouvernement du Québec peut tirer son argumentation pour s'opposer à cette réciprocité, qui est reprise en substance et qui doit faire partie d'une charte constitutionnelle qui dépasserait les caprices de toute majorité passagère. Je ne perçois pas, monsieur le Président, d'objection valable au fait de placer le principe du partage des richesses par voie de péréquation au-delà de tout pouvoir passager.

Une majorité de Canadiens sont en faveur du rapatriement de notre constitution, en faveur du principe de l'enclassement des droits fondamentaux, y compris le droit de circulation et d'établissement et la péréquation. Nous en venons donc à la conclusion que l'opposition s'attache à la forme plutôt qu'au fond du débat. Avec votre permission, monsieur le président, je traiterai de cet aspect dans la conclusion de mon exposé.

[Français]

Ainsi donc, l'examen des motifs de cette opposition et des représentations entendues en comité parlementaire tend à démontrer que même la plupart des honorables députés siégeant de l'autre côté de cette Chambre sont favorables au sens des propositions du gouvernement. Du même coup, cette constatation place manifestement la responsabilité de tout blocage constitutionnel sur les épaules des gouvernements provinciaux dissidents. A cet égard, qu'on me permette une observation pertinente. Au moment où la campagne référendaire sur la souveraineté-association battait son plein au Québec, tous les autres premiers ministres ont donné un accord tacite, certains par leur silence, à l'engagement pris par le gouvernement central d'entamer immédiatement les démarches nécessaires au rapatriement et à la modification de la Constitution. Certains sont même allés plus loin en appuyant ouvertement la promesse faite de veiller à ce que des changements constitutionnels soient apportés rapidement advenant une victoire des forces du «non», c'est-à-dire si une majorité de Québécois